Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260328-22_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 28 mars 2026

Rapporteur : M. BARBOT

**n°22-2026**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

## DELIBERATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-15,
Vu la délibération n°21-2026 du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre de membres élus par le conseil municipal en son sein,
Considérant la convocation adressée le 24 mars 2026 aux membres élus, en vue de la séance du 28 mars 2026,
Considérant que la convocation précisait que la séance serait notamment consacrée à l'élection des administrateurs du CCAS,
Considérant qu'il s'agit d'un scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète,
Considérant les trois listes déposées,

*Liste conduite par Madame Magalie CHAPRON*

1. Magalie CHAPRON
2. André GUYOT
3. Véronique BOURGEAIS
4. Sophie CORMAND
5. Anita GICQUEL
6. Odile HALAIS
7. Fabienne PARENT
8. Jean-Luc VAULAY

*Liste conduite par Madame Laurence ANDRE*

1. Laurence ANDRE
2. Ronan KERDRAON
3. Jean-Marie BENIER
4. Isabelle RICHARD
5. Didier FLAGEUL
6. Géraldine PERRIER

*Liste conduite par Madame Isabelle LOTH CASTILLO*

1. Isabelle LOTH-CASTILLO
2. Simon GUYOMARD

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,
Considérant la constitution d'un bureau électoral composé de deux assesseurs,
Considérant que les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant le bon déroulement du scrutin secret,

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260328-22_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 28 mars 2026

Rapporteur : M. BARBOT

**n°22-2026**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Loïc BARBOT, Maire,
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

PAR :

| Présents | 31 | Pouvoirs | 2 | Votants | 33 | Absent | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

**PRONONCE** les résultats du vote à scrutin secret :
Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 33
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue fixée à 17 voix

La liste conduite par Madame Magalie CHAPRON a obtenu 24 voix
La liste conduite par Madame Laurence ANDRE a obtenu 6 voix
La liste conduite par Madame Isabelle LOTH CASTILLO a obtenu 3 voix

**PROCLAME** élus administrateurs du CCAS
les six premiers candidats de la liste de Madame Magalie CHAPRON
la première candidate de la liste de Madame Laurence ANDRE
la première candidate de la liste de Madame Isabelle LOTH CASTILLO
et les **DECLARE** immédiatement installés dans leurs fonctions.

**PRECISE** que le mandat des membres précédemment élus par le conseil municipal prend fin dès l'élection des nouveaux membres.

**PRECISE** que le Vice-Président sera élu par le conseil d'administration, en son sein, lors de sa première réunion.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Loïc BARBOT

Le secrétaire de séance,

Arnaud LE BRETON